

<http://ujfp.org/spip.php?article6210>



**« Tout incident dans lequel
un.e Juif.ve est impliqué.e est
a priori de caractère
antisémite, sauf preuve du
UJFP contraire »**

Date de mise en ligne : samedi 10 février 2018

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

« Et plus encore si c'est un enfant » pourrait-on ajouter.

Telle semble être, en effet, la règle de droit désormais.

Sarcelles, lundi 5 février, 18h30. Un jeune garçon de 8 ans sort de chez lui pour se rendre à un cours de soutien scolaire. Porteur de symboles juifs clairement identifiables - kippa et tsitsits - il parcourt quelques mètres dans l'avenue avant de tomber sur deux jeunes garçons (noirs selon certains) d'une quinzaine d'années qui le font tomber puis le rouent de coups « pas très forts ».

Le parquet de Pontoise ouvre une enquête et retient le mobile antisémite.

Pourquoi ? Nul ne le sait. Apparemment, les agresseurs ne se sont pas exprimés, n'ont prononcé aucune insulte ni poussé aucun cri vengeur ou autre. Rien ne dit que la kippa et les tsitsits ont été dégradés. Pourtant, ces éléments paraissent suffisants pour qu'en quelques heures cet incident fasse les unes des journaux et des radios, pour que le Président MACRON et le Premier Ministre PHILIPPE lui consacrent chacun un communiqué horrifié, et que défilent responsables communautaires de tous poils clamant leur indignation ou leur résignation fataliste. On voudrait faire bouillir quelque marmite qu'on n'agirait pas autrement.

L'UJFP n'a pas à prouver son antiracisme, quelles qu'en soient les victimes.

L'enfant dont il est question est rentré chez lui et nous lui souhaitons un rétablissement rapide et complet. Nous lui offrirons prochainement notre livre « Une parole juive contre le racisme » comme nous l'offrirons à ses agresseurs dès qu'ils seront connus. Que la cause de l'agression soit un sac de billes ou que son caractère antisémite soit avéré, cette lecture fera le plus grand bien à ces jeunes en formation.

Les véritables actes racistes, islamophobes ou antisémites, sont suffisamment nombreux et graves, commis par des adultes responsables, parfois dépositaires de l'autorité publique, pour que des garnements bénéficient de la présomption de garnement. Point n'est besoin d'en rajouter, au risque d'avoir à jouer les pompiers pyromanes.

Et si l'on n'est pas sérieux quand on a 17 ans, comme dit le poète, que les adultes soient, eux, un peu plus sérieux dans leurs analyses de bagarres d'enfants de 8 et 15 ans.

Le Bureau national de l'UJFP, le 10 février 2018